

Madame, Monsieur,
Chers élèves,

Il est rappelé que le respect du règlement intérieur s'impose à tous.

La tenue vestimentaire des élèves doit être conforme aux exigences d'un établissement scolaire. Elle doit être correcte, décente et ne pas porter atteinte au principe de neutralité ni au bon fonctionnement de la vie scolaire.

Toute tenue inadaptée ou non conforme aux règles ci-dessous ne sera pas acceptée au sein de l'établissement.

En cas de non-respect de ces règles, l'élève s'expose à des punitions ou sanctions conformément au règlement intérieur.

Il appartient aux responsables légaux de veiller à ce que leur enfant se présente dans une tenue conforme.

Tenues autorisées	Tenues non autorisées
Pantalon (Jeans, toile) Short ou bermuda (mi-cuisse minimum) Jupe ou robe (mi-cuisse minimum) T-shirt, polo, chemise Sweat-shirt, pull, veste Chaussures fermées (basket, chaussures de ville)	Pantalon déchiré Short au-dessus de mi-cuisse Tenue courte Crop-top Brassière sans bretelle Savate et « crocs » (même avec les lanières) Vêtements comportant des signes religieux

Engagement de l'élève

Je soussigné(e).....
m'engage à adopter une tenue vestimentaire conforme aux règles de l'établissement.

Date et signature

Engagement des responsables légaux

Je soussigné(e).....
responsable l'égal, m'engage à veiller au respect de ces règles tout au long de l'année scolaire.

Date et signature